



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E52603

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/04/1965

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
22 000

Raison sociale : FERRARD ET CIE

11 RUE DU VERCORS
42100 SAINT ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 65 B 53

Siret : 654 500 537 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 16 820

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 654970R 77 1259000/002.

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA 654970R 77 1259000/002.

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2023

Téléphone : 04 77 32 02 81

Portable : 06 09 83 51 37

Site Internet : www.ferrard.fr/

E-mail : facture@ferrard.fr

Responsabilité légale :

HOFFER NICOLAS PRÉSIDENT

Fax : 04 77 41 89 25

Effectif moyen : 56

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	23/09/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2021
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	27/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.